

Nouvelliste valaisain

Journal quotidien

St-Maurice

Téléphone 2.08

PRIX DES ANNONCES :

Valeurs et de Bex à Villeneuve	8 cts le mm.	Annances reçues par PUBLICITAS
Suisse	10 "	S. A. Sion, Montreux, Lausanne et
Etranger	14 "	succursales, ainsi qu'au Bureau du
Réclames	28 "	Nouvelliste, St-Maurice. Téléph. 2.08
Mortuaires	16 "	Compte de chèques post. Il c 274

PRIX DES ABONNEMENTS :

SUISSE	Un an 6 mois 3 mois	ETRANGER	Un an 6 mois 3 mois
Sans Bulletin	12.— 7.— 4.—	Par 2 num.	20.— 10.50 5.75
Avec Bulletin	16.— 9.— 5.—		
Compte de chèques postaux Il c 274		Avec Bulletin officiel, tarif spécial	

Démocratique et autoritaire

Il y a quelque chose de platonicien dans la fondation à Zurich d'un nouveau groupement politique qui se propose d'être tout à la fois *démocratique et autoritaire*.

Le chef de ce mouvement est un avocat, M. Beda Eigenmann, que nous ne connaissons ni d'Eve ni d'Adam. C'est la première fois que nous entendons prononcer son nom. Admettons, en passant, que la valeur n'attend pas le nombre des années.

Tout engourdi encore du cerveau, de l'âme et de la plume par le nombre des groupements qui se sont créés en Suisse depuis la fin de la guerre, et des programmes et discours sur leur vertu, nous nous demandons quel sera le sort que l'avenir réserve à cet *Eidgenössische Soziale Volksbewegung* ?

Nous ne comptons pas moins d'une douzaine de *Fronts* qui, à leur début, espéraient bien avaler les vieux partis historiques tout crus et sans boire.

Or, ceux-ci sont encore debout, tandis que ceux-là ont beaucoup de plomb dans leurs ailes.

Nous ne savons même pas si les *Fronts* se relèveront jamais de leurs procès, de leurs divisions et de leurs avatars.

Qui trop embrasse mal étreint, dit un proverbe qui trouve ici son application. Un mouvement politique qui veut être démocratique et autoritaire nous paraît approcher sensiblement du problème de la quadrature du cercle dont la solution est toujours à trouver.

Le *démocrate*, dans toute l'étendue du mot, ne s'inspire que de la volonté du peuple. Le suffrage universel est son roi, et c'est uniquement à lui qu'il entend obéir, même dans ses errements.

Autoritaire est une expression qui laisse deviner la main d'un maître, d'un idéal basé sur la conscience et des principes qui ne souffrent pas d'être effrités par une consultation populaire.

Ces deux termes jurent donc d'être accouplés.

Il y a entr'eux, une antithèse énorme, un violent choc de contrastes, un jeu de lumière et d'ombre, comme les aimaient Lamartine et Victor Hugo.

Allons aux suppositions qui n'engagent rien.

Un mouvement, sorti des bas-fonds de la société, se lèverait et demanderait la suppression de tout enseignement religieux ou simplement moral, l'abolition de tous les impôts, de la police et de l'armée.

Par une de ces surprises assez fréquentes aux époques de crise et de mauvaise humeur, le peuple aurait accepté ces lois. Comment le nouveau *Front* zurichois allierait-il le respect du suffrage universel aux principes, qui, dans ces circonstances, exigeraient une main de fer ?

En un mot, le *mouvement* pourrait, dans ce cas, être à la fois *démocratique et autoritaire* ?

Toutes sortes de sacrifices pointent à l'horizon sur le traintrain habituel des citoyens.

C'est ce que M. l'ancien conseiller fédéral Musy ne cesse de répéter dans ses conférences qui resteront le gros succès de la saison.

Si fonctionnaires, syndicats, chemi-

nots, alliés à des groupements économiques qui ne savent plus vivre sans les subventions fédérales et cantonales, réussissent à faire rejeter une politique de déflation qui s'impose, nous devrions alors entrevoir, comme le roi de Ninive, inscrits sur le mur, les trois mots fatals, menaçants, qui annonceraient une prochaine catastrophe.

Et, ici encore, comment M. Beda Eigenmann et son Mouvement arriveraient-ils à concilier la sentence du peuple souverain avec les nécessités primordiales du pays ?

La question reste posée. Nous sommes à moins d'une année du renouvellement des membres du Conseil national. La création de partis politiques nouveaux se ressent inévitablement de cette proximité, les fins de législature comme l'enfer étant pavées de bonnes intentions.

Le nouveau *Front* s'est-il laissé fasciner et ensorceler par ce miroir aux alouettes ?

C'est bien possible. Dieu, quelle erreur serait la sienne ! Après des milliers d'années, les démocraties sont encore empreintes de ce mot de Juvénal que l'on disait prophétique : *Libertas portentosa*, la liberté est enceinte de la félicité des hommes.

De nos jours, où est la liberté avec l'économie dirigée et où est la félicité avec le chômage, la mévente et les charges publiques ?

On les cherche et on ne les trouve pas.

Mouvement *démocratique et autoritaire*. Ce sont des mots admirables qui ont un fort parfum de réclame électorale, mais qui n'ont que cela.

Ch. Saint-Maurice.

Adieu, janvier !

Janvier, tout doucement, vient de mourir de la neige... et de la grippe. Avant que ce premier mois de l'an neuf ne soit enseveli sous l'oubli, arrêtons-nous un instant à sa dénomination, fort intéressante.

Ce fut le deuxième roi de Rome, Numa Pompilius, qui la lui donna, l'an 714 avant Jésus-Christ, en le consacrant à Janus.

On sait que Numa fut le grand réformateur du calendrier de l'époque. Son système créa quatre mois de 31 jours et sept de 29 ; son mois de février n'en comptait que 28, et son année entière 355 ; il la complétait par une intercalation de 22 ou de 23 jours, tous les deux ans.

Quant à Janus, était-il un dieu ? On peut en douter. Certains dieux, ou soi-disant tels, sont des êtres vagues, amorphes, qui n'ont au juste ni forme, ni généalogie, ni légende, pas même de sexe. Ils ont leur office, leur emploi, leur travail utile, et cela suffit.

La garde et l'entretien du feu, — fonctions sacrées, parce que le feu est indispensable pour combattre le froid et pour faire la cuisine, — étaient, par exemple, sous la protection de Vesta. Les pénates étaient, d'autre part, les génies du garde-manger, et les lares les gardiens vigilants des biens acquis. Janus, c'était tout simplement la porte qui permet au maître d'entrer dans sa maison, d'y retrouver toute chose en place, et de s'y enfermer à l'abri des indiscrets et des voleurs.

Tout ce que nous connaissons d'essentiel sur Janus vient de là. Son nom d'abord. Une porte, en latin, s'appelle « janua », un portier « janitor ». Un « janus », nom commun, désigne un édifice en forme de porte, d'arc, de passage. Ses attributs : il tient d'une main, une clef, et de l'autre un bâton qu'on a cru à tort représenter un sceptre. et qui n'est, en réalité, qu'une arme pour chasser les gueux et les chiens. Quant à son double visage, qui l'a rendu célèbre, ce

n'est qu'une figuration allégorique de son rôle de surveillant : Janus, de même que la porte, a une face devant et derrière lui, vers l'extérieur et vers l'intérieur, observant ainsi la rue et le logis. Il n'y a rien d'exceptionnel, chez les Latins primitifs, dans cette conception qui attache, si étrangement pour nous, une idée religieuse à un objet usuel ; dans leur manie de créer des dieux à tout usage, ils ajoutaient même à Janus, représentation sacrée de la porte, Cardea, déesse des gonds, qui s'appelaient « cardines » (d'où dérive aussi notre expression cardinal) ; Forculus, dieu des battants, qui se désignait par « fores » ; Limentinus, dieu du seuil, qui se disait « limnes ». Mais ces sous-ordres sacrés n'ont guère fait parler d'eux, tandis que Janus parrain du mois de janvier, qui ouvre le domaine de l'année, s'est élevé à un certain rang dans le culte domestique, et même dans le culte de la cité.

Nulle statue de Janus, cependant, même aucun buste ne lui ont été consacrés ou, du moins, n'ont été retrouvés. Tout ce que nous savons de l'apparence de Janus nous est fourni par les textes et par quelques documents monétaires, dont le plus curieux est une monnaie de Commode, frappée au cours de la seconde moitié du deuxième siècle. Cet empereur, si tristement célèbre par ses cruautés, ses folies et ses débauches, y est représenté en Janus, imberbe par devant, barbu par derrière. Il est accompagné, d'un côté, des quatre saisons et, de l'autre, d'un enfant nu, porteur d'une corne d'abondance et symbolisant la nouvelle année.

Cette fantaisie tardive et, peut-être individuelle, ne nous apporte pas grand-chose de précis au sujet de Janus, ce vénérable et mystérieux portier qu'inventèrent des hommes d'une lointaine époque effacée de toute mémoire.

Son temple romain, dit temple de Janus, ne nous éclaire pas davantage. Il n'était, en fait, qu'une de ces portes ou passages, qu'on dénommait « jani ». Nul n'a jamais su exactement comment il était fait, et une monnaie du temps de Néron, qui le représente, n'en fournit qu'une image très incomplète. Le fait qu'il restait fermé lorsque la paix régnait dans toute l'étendue du monde romain, ce qui n'arriva, paraît-il, que neuf fois pendant onze siècles, n'a jamais reçu, lui non plus, une explication bien satisfaisante.

Ce qui reste acquis, c'est qu'il est, depuis près de deux mille cinq cents ans, le parrain du mois qui vient de finir.

Malgré la force inébranlable, le prestige universel et la durée de notre foi chrétienne, qui ne passera point, nous continuons à ouvrir traditionnellement l'année par la commémoration du dieu païen auquel Numa Pompilius la consacra sept siècles avant Jésus-Christ. On n'a jamais pu rebaptiser ou plutôt baptiser le mois de Janus, tant il est vrai que les rites se transforment bien plus lentement que les croyances, et que l'humanité conserve le culte des mots qu'elle ne comprend plus et qu'elle ne se souvient même pas d'avoir jamais compris.

H.

Rien n'arrête le cours du temps

On nous écrit :

Lorsque, par un sombre matin de novembre, voici plus de seize ans, le signal « cessez le feu » retentit sur tout le front franco-allemand, de la mer du Nord à la frontière suisse, l'humanité se prit à croire que c'était la fin de la dernière guerre, qu'il n'y en aurait plus jamais d'autres. Personne ne nourrissait plus l'intention de troubler la paix enfin rétablie. Vaincus et vainqueurs étaient tous épuisés, et la restauration de l'Europe demeurait une question incertaine. La tempête qui, si longtemps, avait soufflé sur l'Europe avait tout détruit. Seul au milieu de cette dévastation universelle, un petit pays restait épargné ; malgré tous les dangers qui l'avaient menacé, il avait réussi à éviter d'être entraîné dans la tourmente. Ce petit pays, c'était la Suisse, notre patrie.

Comment expliquer cette chance sans pareille ?

Les uns y voient un pur miracle, tandis que d'autres se figurent que nous devons d'avoir été épargnés à une diplo-

matie particulièrement adroite qui serait parvenue à persuader les grandes puissances de l'intérêt vital qu'elles avaient à respecter notre neutralité. Nous savons aujourd'hui que ni l'une ni l'autre de ces explications ne répond aux faits. En réalité, c'est à notre armée que nous sommes redevables d'avoir échappé aux souffrances de la guerre ; elle est petite, sans doute, mais elle était bien instruite et pourvue d'excellents armements, si bien qu'elle suffit par sa seule existence à faire échec aux tentations qu'éprouvaient les grandes puissances de violer notre neutralité.

On se tromperait si l'on imaginait que le respect qu'inspirait alors notre armée était dû au souvenir des actions héroïques de nos ancêtres, aux victoires des guerres de Bourgogne et du Milanais qui avaient établi solidement la valeur militaire des vieux Suisses. On oublierait, en effet, que, depuis la défaite glorieuse de Marignan, les Suisses avaient perdu leur renommée d'invincibilité et que les tristes événements de 1798 n'étaient pas faits pour augmenter la réputation de nos armes. L'histoire moderne nous fournit des enseignements plus exacts sur la valeur de notre armée. C'est aux dispositions préventives prises par le général Herzog que nous dûmes, au cours de la guerre franco-allemande de 1870-1871, d'éviter la pénétration d'armées étrangères sur notre sol.

Ce fut grâce à l'œuvre conjointe des lois de 1874 et de 1907 que la Suisse dut d'échapper à l'invasion étrangère entre 1914 et 1918. Le sort de la malheureuse Belgique, qui avait eu trop confiance dans sa neutralité garantie seulement par des traités, le confirme pleinement.

Durant toute la durée de la mobilisation, notre armée ne cessa pas de se perfectionner. Son armement fut complété par des moyens nouveaux, tels que l'aviation, les véhicules à moteur, les mitrailleuses, etc. Mais, depuis l'armistice, la technique de la guerre a progressé à pas de géants, car rien n'arrête le cours du temps. On en est ainsi arrivé à doter l'infanterie de fusils-mitrailleurs, de lance-mines et même de canons. Toutes ces armes spéciales, qui exigent un maniement singulièrement précis, entraînent également des modifications profondes dans l'instruction.

Il faut davantage de temps qu'autrefois pour apprendre à un soldat le maniement d'armes aussi différentes et précises. En outre, la conduite du soldat en campagne est tout autre de ce qu'elle fut jusqu'à ces dernières années ; tandis qu'il y a peu de temps encore, il ne faisait rien que par ordre et en groupe, on fait appel maintenant bien davantage à son initiative et à son jugement individuel.

Tout cela montre qu'il était urgent de modifier sensiblement les dispositions sur l'instruction militaire pour les adapter aux nouvelles conditions. Tel est le but de la loi sur la défense nationale votée l'année dernière par les Chambres fédérales, comme elles avaient déjà auparavant accordé les crédits nécessaires à l'achat des nouvelles armes indispensables.

C'est pourquoi, le peuple suisse sera appelé à se prononcer sur cet objet le 24 février prochain. Nul doute qu'il ne se rende parfaitement compte de ce dont il s'agit : loin d'être superflue, l'adaptation de l'instruction de nos soldats aux nouvelles exigences est une nécessité absolue, si nous voulons assurer l'indépendance de notre patrie et notre propre souveraineté pour le temps présent et pour l'avenir.

LES ÉVÉNEMENTS

Les conversations de Londres

Le « Figaro » publie ces déclarations de M. Jules Cambon sur les rapports franco-anglais.

Mon frère, Paul Cambon, qui pendant vingt-cinq ans a été ambassadeur à la Cour de Saint-James, avait toujours considéré que l'union de la France et de l'Angleterre était dans le monde la meilleure garantie de la paix et la meilleure sauvegarde des idées que représente la civilisation occidentale.

Il était l'ami du roi Edouard VII dont il partageait les sentiments éclairés, et

au moment où la guerre éclata, il fut l'instrument principal qui nous assura l'alliance de l'Angleterre. Par là, il assura notre triomphe définitif.

L'influence de l'Angleterre, en effet, se répand par tout le monde et son action est surtout une action extérieure. Son adhésion à notre cause en 1914 nous donnait en quelque sorte le concours moral de tout l'univers. Cela a été une grande force et par là, aussi bien que par son concours militaire, elle nous a aidés grandement à vaincre.

Aussi, je considère que la situation respective des Etats de l'Europe n'étant pas profondément différente de ce qu'elle était en 1914, les mêmes nécessités s'imposent à la politique des deux pays. Ils représentent toujours les mêmes idées dans le monde, ils ont à défendre les mêmes intérêts. Leur division serait un véritable désastre, et il faut espérer que dans le Cabinet de Londres comme dans celui de Paris, on en est persuadé. C'est pour cela que nous attendons avec confiance les résultats des futurs entretiens de Londres.

Les discussions franco-anglaises de Londres portent sur trois points : 1) Le retour de l'Allemagne à Genève ; 2) La reconnaissance de l'égalité des droits et probablement la suppression de clauses militaires du traité de Versailles ; 3) La réouverture de la conférence du désarmement.

Les journaux britanniques parlent beaucoup des garanties qui pourraient être offertes à la France en échange de divers renoncements.

On est assez disposé à croire que le gouvernement français a cédé en principe sur la légalisation du réarmement allemand (sous réserve du retour à Genève du Reich et de la négociation d'une convention sur les armements), moyennant l'acceptation par le Cabinet de Londres, d'une formule prévoyant la réunion en un pacte unique des pactes en voie de négociation.

Peut-être trouvera-t-on un peu de lumière aux nouvelles de dernière heure !

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Un million d'enfants sans école

Depuis 1931, le ministère espagnol de l'Instruction publique mène une rude bataille contre le manque d'instruction scolaire. Le directeur général de l'enseignement primaire, M. Gonzales Cobos, a déclaré qu'il y a encore en Espagne plus d'un million d'enfants sans école et sans maîtres. Le recensement scolaire de l'Espagne a donné le chiffre de 4,800,000 enfants, le nombre des instituteurs est de 51,000 et celui des enfants fréquentant les écoles de l'Etat s'élève à trois millions, tandis que l'enseignement privé est suivi par un peu plus d'un demi-million d'écoliers.

Pour parer à cette pénurie, les Constituantes avaient approuvé un emprunt de 400 millions de pesetas, en 10 ans, destiné à la construction de nouvelles écoles. Grâce à ces mesures, depuis l'avènement de la République, plus de 10,000 écoles ont été construites. Le ministère de l'Instruction publique emploie 17 architectes exclusivement à la rédaction de projets d'écoles, sans compter les 50 architectes, dans chaque province, qui font la même besogne. Le prix moyen de chaque nouvelle école, pour les petits villages qui ne dépassent pas 3000 habitants, est de 50,000 pesetas.

La réception du Doc de Broglie à l'Académie française

Grande séance jeudi à l'Académie française dominée par le souvenir du président Louis Barthou, qui, par la voix de M. Paléologue, répondit au savant duc.

Grande séance où fut le Tout-Paris mondain, littéraire et savant, dont les longues batteries d'autos emplissaient les cours et tous les abords du Palais Mazarin à Paris.

Grande séance où, avec l'historien Pierre de la Gorce, fut évoquée presque toute l'histoire de ce XIX^{ème} siècle

puissant et tourmenté, et où furent évoquées aussi, avec la famille de Broglie, presque dix siècles de la grande Histoire française.

A deux heures, pendant que M. Paléologue, ambassadeur de France, s'installe au fauteuil présidentiel, le duc de Broglie, en habit vert, paraît entre ses deux parrains, l'allure à la fois un peu hésitante et aisée. Il s'installe au pupitre du récipiendaire.

Mais avant de lui donner la parole, le président, dans un silence quasi religieux, évoque la fin tragique de Louis Barthou à l'heure où il donnait toute sa mesure d'homme d'Etat, parce qu'il avait foi dans « notre unité nationale », dans notre pays, « l'une des formes les plus accomplies de la société humaine ».

Les discours du duc de Broglie et de feu M. Barthou ont été étincelants de verve, de science et d'esprit.

Le corporatisme en France

Le groupe socialiste de la Chambre française a décidé, jeudi, de s'opposer à l'inscription à l'ordre du jour pour la semaine prochaine du projet rendant obligatoires les accords professionnels en période de crise. Dans le cas où l'inscription serait ordonnée quand même, les socialistes combattent le rapport de M. René Coty. Le rapport du gouvernement établissait le contrôle de l'Etat sur l'industrie. La commission du commerce a accentué cette tendance, de même qu'elle fait une place plus considérable au syndicalisme. On discerne dans le projet que la Chambre discutera les éléments du corporatisme.

Un député de droite, M. Dommenge, propose un contre-projet où ce caractère est encore plus apparent. Il demande la constitution à côté des groupes d'entreprises industrielles de groupements professionnels, réunissant patrons et ouvriers et administrés par une commission paritaire chargée de régler les questions concernant les salaires.

On suivra avec intérêt le débat qui s'engagera à la Chambre sur le corporatisme naissant devant lequel le parlementarisme pourrait un jour changer d'aspect.

Le dramatique procès Hauptmann

Le dramatique procès du nommé Hauptmann, le supposé ravisseur de l'enfant Lindbergh se traîne sans que beaucoup de lumière soit faite. Les témoins se multiplient qui ne révèlent rien de nouveau. Hier un mystérieux incident s'est produit, causant une sensation énorme.

Mercredi, Mme Fannette Rivkin, propriétaire d'un salon de beauté de Bronx, a informé le procureur général Wilentz qu'elle avait des révélations à faire pour l'accusation. M. Wilentz a déclaré jeudi matin qu'il n'avait pris encore aucune décision et qu'il ne savait pas s'il devait entendre le témoin.

Or, à la fin de la matinée on a découvert Mme Fannette Rivkin bâillonnée et sans connaissance dans son établissement auquel on avait mis le feu.

La victime a été transportée à l'hôpital où elle sera interrogée dès que cela sera possible.

Collisions ferroviaires

Une collision ferroviaire s'est produite jeudi, aux environs du Caire, Egypte, dans des conditions encore mystérieuses.

La catastrophe a fait huit victimes, parmi lesquelles un ingénieur italien, M. Michelo, et le directeur d'une grande compagnie anglaise, M. Ambler.

Deux trains pétroliers sont entrés en collision à proximité de Constanza, Rou-

manie. Plusieurs wagons s'étant renversés, le liquide se mit à couler sur la voie, où il prit feu. Le sinistre prit de telles proportions que le service ferroviaire dut être suspendu. La propagation du fléau finit par être enrayée grâce aux tranchées pratiquées par les employés du service de sauvetage.

L'un des mécaniciens de locomotive ayant eu la présence d'esprit de détacher les wagons non endommagés et de les faire mettre en lieu sûr, une plus grande catastrophe fut ainsi évitée.

Dans une mesure, un sexagénaire couchait sur un matelas de billets

Voici une singulière histoire : la soixantaine passée, M. Lebreton possède à Saint-Herblain, près de Nantes, une mesure n'ayant qu'une table, deux chaises et un misérable grabat, dont la tête est appuyée contre une barricade.

Il y a quelques jours, des voleurs portaient dans la mesure un regard indécrot, puis le bonhomme venait trouver les gendarmes se plaignant qu'on lui eût volé 1500 à 2000 francs.

Les gendarmes allèrent à la mesure, qu'ils trouvèrent dans un état indescriptible de désordre et de saleté.

Derrière la porte, d'un tas de vieux chiffons sordides, ils sortirent, comme des foulards d'un prestidigitateur, une poignée de billets de banque.

Sur un coin de la table, traînait un vieux journal qui, ouvert, laissait paraître une nouvelle liasse de billets. C'étaient pour la plupart des coupures de 10 ou 20 francs émises pendant la guerre.

Dans les tiroirs, dans les recoins, les billets, les louis d'or, les pièces d'argent, les sacs de billons apparaissaient comme dans un rêve.

Sous l'infâme grabat, ils découvrirent une vraie litière de billets de banque, dont la plupart, rongés par les rats et les souris, s'en allaient en lambeaux.

Sur la table, les gendarmes continuaient à entasser le magot.

Quand la visite fut terminée, ils s'adressèrent au bonhomme, qui, placidement, assistait à l'opération :

— Voilà vos sous, père Lebreton. Combien y en avait-il ?

— Combien, s'étonna le journalier, je n'en sais rien. Si vous croyez que je sais compter tant que cela. Les seuls billets de 10 francs représentaient une somme de plus de 15,000 francs. Le reste avait été sans doute mangé par les rats.

Le journalier ne se serait jamais aperçu du vol si maladroitement, les cambrioleurs n'avaient forcé, il y a quelques jours, la porte de sa demeure.

Un avion s'écrase : 11 morts

L'avion assurant le service régulier Königsberg-Berlin s'est écrasé par mauvais temps près de Pöde-Juck en tentant d'atterrir à l'aérodrome de Stettin. Huit passagers ont été tués ainsi que les trois membres de l'équipage.

La pétition des syndicats libres de la Sarre

M. Knox, président de la commission de gouvernement du territoire de la Sarre, a communiqué au secrétaire général de la Société des Nations, une pétition qui a trait aux revendications des employés des syndicats libres du territoire de la Sarre envers leurs anciennes associations de caisses de pensions et de secours en Allemagne; elle déclare qu'étant donné, qu'en raison de la situation en Allemagne, les employés des syndicats libres ne peuvent pas faire valoir leurs revendications par voie d'action judiciaire, et que les fonds de secours, dont les ressources atteignent environ 5 millions de marks, doivent servir à satis-

faire les revendications des employés des syndicats libres, non seulement pour des raisons d'ordre monétaire, mais encore pour des motifs d'ordre juridique, il sera nécessaire de trouver une voie permettant de sauvegarder ces droits, et notamment d'assurer les paiements effectifs.

Le sort de l'amnésique de Rodez est décidé

Le tribunal de Rodez a rendu son jugement sur l'affaire Anthelme Mangin. C'est une manière de jugement de Salomon : les quatre familles qui le réclamaient comme un de leurs membres se le verront confier chacune pour une période de trois mois sous le contrôle d'une commission spéciale.

Auparavant, le présumé Anthelme Mangin sera encore soumis à une expertise médicale.

NOUVELLES SUISSES

Les tristes suites d'une balade improvisée

Jeudi après-midi, un jeune mécanicien de dix-huit ans nommé Ferrini, employé dans un garage de Genève, prenait sans autorisation possession de l'automobile de M. Andereg, propriétaire de la Brasserie bernoise, qui avait été amenée au garage pour être graissée. Avec la voiture, le jeune Ferrini alla conduire à Bellevue son oncle, M. Ossola, chez lequel il est en pension.

Au retour, le conducteur voulut dépasser une auto qui le précédait. Au même instant arrivait en sens inverse une autre voiture que le jeune Ferrini voulut éviter. Par malheur, il renversa violemment un concierge qui, à bicyclette, se rendait à son travail aux ateliers de Sécheron. Le cycliste fut relevé avec de nombreuses contusions sur tout le corps. Le jeune Ferrini stoppa et s'approcha du blessé auquel il offrit de le reconduire chez lui. A ce moment, un autre automobiliste s'offrit à son tour pour ramener le cycliste à son domicile. Ferrini partit, déclarant qu'il allait aviser la police ainsi que le patron de la voiture, mais on ne le revit plus...

Rentré au garage, Ferrini y avait garé la voiture, puis s'éloigna après avoir demandé 1 franc à son oncle. Vers la fin de l'après-midi, on apprenait qu'il avait tenté de mettre fin à ses jours en se tirant une balle de revolver dans la tête.

Relevé par des passants, il fut conduit d'urgence à l'hôpital cantonal de Genève.

L'enquête a établi qu'au moment de l'accident l'auto roulait à vive allure car une embarde de 87 mètres a été constatée. On pense qu'épouvanté par l'accident qu'il venait de causer, le jeune mécanicien a pris une résolution désespérée.

Un cadavre au bout d'un hameçon

Hier après-midi, un Lausannois pêchait dans la Venoge. Il venait de lancer sa ligne lorsqu'il sentit au bout du fil une résistance anormale. Après avoir vainement tenté de se dégager, il s'approcha de l'endroit où l'hameçon était resté pris...

Il vit avec horreur que son fil était accroché à un cadavre couché au fond de l'eau !

Le pêcheur laissant sa ligne, se hâta d'aller faire part de sa découverte au poste de gendarmerie de Renens auquel il téléphona.

Les gendarmes et M. le juge de paix du cercle d'Echandens vinrent sur les lieux. Ils sortirent le cadavre de l'eau.

Il s'agissait d'un homme de forte taille, paraissant âgé de 40 à 45 ans. Un médecin examina le cadavre et estima que

la mort devait remonter à cinq ou six semaines. Mais c'est en vain que l'on essaya d'identifier le mort. On ne trouva rien dans ses poches susceptible de mettre la gendarmerie sur une bonne piste.

Le corps de l'inconnu a été transporté à la morgue de St-Sulpice.

Le trafic des stupéfiants

Le Ministère public bâlois est parvenu ces jours à faire arrêter une bande se livrant à la contrebande des stupéfiants. Trois des individus arrêtés sont d'origine allemande et domiciliés à Lörrach. Le quatrième, un Suisse, demeure à Riehen. Ces trafiquants s'efforçaient de vendre à Bâle même la cocaïne qu'ils se procuraient. La police, au cours d'une perquisition, a saisi 4 kg. de novacoïne que ces individus vendaient en prétendant que c'était de la cocaïne.

Un employé scieur a la main partagée par une scie

M. Gottfried Schumacher, commerçant de bois à Thierrens, était occupé à scier des « rondins » destinés à devenir des échelas, lorsque, pour une cause qui n'a pas encore été établie, ce brave employé eut la main droite happée par la machine et partagée en deux. Seul le pouce reste avec une partie de la main.

Le malheureux, qui souffrait horriblement, a été transporté à l'infirmerie de Moudon.

Mort d'un professeur au Collège St-Michel de Fribourg

Hier jeudi, à 15 heures et demie, est décédé subitement, au Collège Saint-Michel, M. l'abbé Léon Sausser, professeur de la 4^{me} classe littéraire. M. Sausser, qui était âgé de 60 ans, avait encore donné ses cours avant-hier. Dans la soirée, il avait ressenti une légère indisposition. Hier matin, le médecin diagnostiqua un peu de grippe avec engorgement du foie. Vers 15 heures, une congestion subite se produisit et le malade tomba de son lit. On lui porta secours et il eut le temps de recevoir les derniers sacrements. Il ne tarda pas à succomber à une angine de poitrine.

Un réservoir d'huile prend feu

Le feu a éclaté jeudi dans l'atelier de la trempe des Tréfileries Réunies à Bienne, où un réservoir d'huile s'est subitement enflammé, remplissant les locaux d'une fumée épaisse, qui finit par s'échapper par la toiture. Une catastrophe qui aurait pu prendre des proportions tragiques put être évitée à temps grâce à l'éloignement par le personnel du réservoir principal d'huile et l'arrivée immédiate de la pompe-automobile des sapeurs-pompiers de Bienne. Les dégâts sont cependant considérables. On ignore leur étendue exacte actuellement.

LA RÉGION

Une « vie de garçon » qui pourrait bien durer

Une de ces dernières nuits, M. C., de Saint-Cergues, Haute-Savoie, avait invité treize jeunes gens de la localité à « enterrer sa vie de garçon ». On se rendit tout d'abord dans un café de la localité voisine, où l'on consuma tant et plus jusqu'à trois heures du matin. La petite société était à ce moment là complètement déchaînée, et le patron de l'établissement eut du mal à mettre dehors ses clients ivres. Le plus enivré de tous était le futur marié lui-même, que ses compagnons menèrent coucher. Après quoi, ils se rendirent chez la future épouse qui leur ouvrit. Dès lors, un véritable carnage eut lieu dans la maison; une vingtaine de bouteilles qu'on était allé chercher à la cave furent brisées contre les murs,

ainsi que des œufs et, d'une façon générale, tout ce qui tombait sous la main des jeunes gens, qui avaient perdu dans l'ivresse tout contrôle d'eux-mêmes; une machine à coudre fut littéralement mise en pièces; des scènes même plus graves se produisirent, si bien qu'après plainte déposée par la fiancée et enquête de la gendarmerie d'Annemasse, treize procès-verbaux ont été dressés contre les jeunes gens pour outrages à la pudeur.

Auto contre auto près d'Ollon

Jeudi, à 14 h. 15, sur la route cantonale vaudoise Ollon-Chesières, au lieu dit « la Combe aux Erboux » une auto lausannoise conduite par M. Paul Muller-de Gaillon, commerçant, domicilié à Lausanne, est entrée en collision avec l'auto de M. Jean Zimmermann, chauffeur à Villars-sur-Ollon. M. Zimmermann a été contusionné au visage. Mme Marguerite de Gaillon, qui accompagnait M. Muller, a été légèrement blessée au front. L'intervention d'un médecin n'a pas été nécessaire, mais bien celle d'une équipe du garage Lanz, à Aigle, qui a remorqué dans cet établissement les deux voitures fort mal en point. La gendarmerie enquête.

NOUVELLES LOCALES

Le « Confédéré » et les employés d'Etat

On nous écrit : Le « Confédéré » aurait été bien content que les fonctionnaires et employés de l'administration cantonale fussent logés à la même enseigne que leurs collègues de Genève.

Ceci ressort nettement de l'entrefilet qu'il a publié mercredi soir :

« Nous sommes fin janvier 1935, écrit-il, et le budget pour l'année en cours n'est pas encore voté, pas encore élaboré. Les fonctionnaires ont été payés, nous vivons dans l'illégalité. »

Le Conseil d'Etat — qui fut, dit-on, unanime dans la circonstance — aurait commis une illégalité en payant ses fonctionnaires et collaborateurs au terme fixé par le règlement ! Voilà une amabilité de plus du journal radical !

Le Conseil d'Etat, qui connaît son personnel, s'est heureusement montré plus humain. Il a estimé avec raison que le Valais n'était pas Genève et que, quoi qu'on dise dans les milieux dont le patriotisme consiste à dénigrer notre canton au dedans et au dehors, nos finances cantonales ne sont pas à comparer à celles que Moriaud a administrées.

Le « Confédéré » aurait bien voulu infliger à notre canton l'humiliation de surseoir au paiement de ses employés. « Voyez, se serait-il écrié, le gouvernement conservateur du Valais ne vaut pas mieux que l'équipe gouvernementale socialiste de Genève, il n'arrive pas non plus à payer ses fonctionnaires ! »

Ce plaisir lui a été refusé. Le Conseil d'Etat a fait son devoir et montré que les fonctionnaires ont besoin de leurs modestes traitements pour vivre et faire vivre leur famille.

GRAINES DE SEMENCE

Demandez catalogue gratis
J. Lecerf, Genève
Prix spéciaux pour revendeurs et marchands
(Petits oignons de Savoie)

VOYAGES aux meilleures conditions pour tous pays du monde. — Billets réduits pour l'étranger. — Forfaits pour voyages en société. Croisières Gènes-Naples avec les bateaux de luxe « Rex » et « Conte di Savoia ». Passages maritimes pour les Amériques.

SUISSE-ITALIE S. A. Siège : ZÜRICH. Représentant à Brigue : Alfeo Chiesa.

L'île d'acier

Au surplus, ils ne pouvaient, à trois, en emporter davantage et il leur faudrait même se presser, de peur de les voir s'abîmer s'ils, tardaient encore.

Au bout d'une heure de marche, et comme il restait plus d'une lieue à parcourir, une halte fut jugée nécessaire.

Tous s'assirent à terre et continuèrent d'écouter Jean Delsourd qui contait maintenant, avec une intraduisible verve, comment il s'y prenait pour piéger certains rongeurs à fourrure précieuse.

Profitant d'un arrêt dans son interminable monologue, le docteur fit dévier la conversation sur les oiseaux de proie dont les plumes, dit-il, avaient acquis une certaine valeur depuis quelques mois.

— Et puis, ajouta-t-il, plus on tue de ces sales bêtes, mieux cela vaut, car elles sont un danger flagrant pour le gibier, com-

me parfois pour les hommes. Ainsi, vous connaissez les urubus ?

— Si je les connais ! s'écria le trappeur. Puis, brusquement, il se reprit : — Mais non, au fait, je ne connais pas ces oiseaux-là.

— Trop tard, amigo mio, dit Pedro Gomez en souriant, vous les connaissez aussi bien et mieux que moi...

— Qui vous fait croire ?... demanda Jean Delsourd d'une voix qui voulait être calme, mais dont l'accent trahissait une vague inquiétude.

— Je vais vous le dire, fit le docteur : » Parce que ces oiseaux sont surtout connus à La Guyane et plus spécialement redoutés aux abords de Cayenne.

— C'est bien possible, fit le trappeur, d'une voix étrange. Mais je ne vois pas encore pourquoi cela me les ferait connaître...

— Pour l'excellente raison que les urubus, qui sont des corbeaux très bruyants, dénoncent par leurs cris les forçats qui s'enfuient, et que ces forçats, vous les connaissez, je le répète, beaucoup mieux que moi-même.

— Ce n'est pas vrai ! s'exclama le trappeur avec colère.

— C'est la vérité même, numéro 6395 ! — Ah ça ! c'est trop fort ! s'écria Jean Delsourd, ouvrant des yeux hagards. Comment savez-vous ?... — Que vous êtes un bagnard évadé, tout comme vos camarades ? Mais je n'ai eu qu'à me baisser dans votre cagna pour en acquérir la certitude...

— Ah ! cela, par exemple !... s'exclama le trappeur. Il faut que vous soyez le diable en personne...

— Pas même, un simple globe-trotter, mais qui s'est attardé quelque peu en Guyane. Ne vous étonnez donc pas si la seule vision d'un vieux bourgeron rayé de rouge et de blanc découvert parmi ces tas de chiffons imprudemment abandonnés dans un coin, m'a donné l'éveil.

— J'avais déjà repéré vos sabres d'abat, tout pareils, à ceux qu'on donne aux bagnards envoyés à la corvée de bois.

— Enfin, les mâchoires édentées de vos deux compagnons, victimes du scorbut qui fait tant de ravages là-bas, achevèrent de me convaincre.

— Vous voyez qu'il n'y a aucune espèce de sorcellerie dans mon cas, mais seulement une pointe d'observation naturelle

de la part d'un voyageur doublé d'un médecin.

Ces paroles de Pedro Gomez ne stupéfièrent pas que Jean Delsourd. Tous jetèrent des regards où la surprise se nuait de colère.

— Ah ça ! docteur, dit Don Diego, se servant de la langue espagnole pour que le forçat eût plus de peine à comprendre, pourquoi diable ne nous avez-vous pas avertis, plus tôt ?

— Je vous le dirai tout à l'heure, répondit celui-ci.

Puis, s'adressant à Jean Delsourd, qui baissait la tête et serrait les poings :

— Allons, fit-il, ne faites pas la mauvaise tête, mettez-vous à table, comme on dit en votre jargon.

Le trappeur hésita quelques secondes, puis brüla ses vaisseaux.

— Eh bien ! oui, c'est vrai, nous sommes des bagnards échappés, fit-il d'une voix sombre, et si ma compagnie vous déplait, faut pas vous gêner pour le dire. Je ne me suis jamais imposé chez personne, moi !

Et s'étant levé, il fit mine de retourner sur ses pas.

— Allons, allons ! calmez-vous, dit Pedro Gomez. Si j'avais jugé votre présence indésirable, je l'aurais déclaré quand mes amis, vous ont invité à nous suivre.

— Si je ne l'ai pas fait, c'est que je suis aussi physiologiste, Jean Delsourd, et que votre figure ne m'a pas paru être celle d'un homme foncièrement mauvais.

— Il y a plus de joie au ciel, nous assure l'Évangile, pour l'entrée d'un pêcheur repentant que pour celle d'une kyrielle de justes. C'est de cette parole-là que je me suis souvenu tout à l'heure.

— Et puis, je vous l'avoue franchement, nous n'étions pas assez éloignés de vous pour qu'il vous fût impossible de nous rejoindre et j'ai cru qu'il valait mieux vous accueillir en ami que d'avoir peut-être à vous repousser plus tard à coups de fusil.

— En cela, dit Jean Delsourd, ragaillard par ces paroles, vous avez eu probablement raison. Car, à supposer que je n'aie pas songé moi-même à vous chercher noise, j'aurais eu peut-être peine à empêcher Ivan et Théodore de rôder autour de votre camp.

(A suivre.)

LES CONVERSATIONS DE LONDRES

L'initiative contre l'impôt sur les boissons

Chaque fois qu'une crise frappe les finances publiques, on crie haro sur les fonctionnaires, ces pelés, ces galeux d'où vient tout le mal. Sont-ils responsables des dépenses votées souvent inconsidérément par le Grand Conseil et de la crise industrielle et fiscale ?

Ce que le Conseil d'Etat accepte, ce qu'il refuse

Le « Walliser Bote », les « Walliser Nachrichten », la « Feuille d'Avis » et le « Confédéré » lancent cette nouvelle tendance que le Conseil d'Etat aurait refusé le programme présenté par la Commission du Budget et des Economies.

Cette affirmation est fautive dans sa généralité.

Le Conseil d'Etat a adopté 49 propositions sur les 60 qui lui ont été soumises.

Puis, il a transmis à la Commission les motifs pour lesquels il ne pouvait accepter les onze propositions restantes. Nous pensons que ce rapport sera publié.

Le Conseil d'Etat estime qu'il a, en somme, fait siennes toutes les propositions émises par la Commission et qui aboutissent à de réelles économies. Ce qu'il a repoussé, ce sont des projets de répartition du travail et d'abandon de certaines institutions qui ne réaliseraient aucune économie, mais qui risqueraient, en revanche, de nuire aux intérêts du pays.

Restons dans la vérité et les faits.

L'initiative contre l'impôt sur les vins

Le mouvement référendaire contre l'impôt inique vient d'être déclenché.

Vendredi, les listes ont été envoyées aux présidents des communes du canton et il est à espérer que tous les Valaisans auront à cœur de signer pour bien manifester la volonté de notre peuple, unanime à repousser cet impôt injuste qui vient frapper un produit de notre sol.

La cueillette des signatures doit être terminée pour le 15 février. Il faut qu'à cette date le chiffre des signatures recueillies dans le canton fasse impression et donne à réfléchir à ceux qui doutent de la réaction que l'impôt a provoquée en pays romand et dans les régions viticoles.

Sans perdre de temps, pour la cause de notre vignoble, signez et faites signer!

Les obsèques de M. Roh

On nous écrit :

Aujourd'hui, vendredi, la commune de Leytron a fait d'imposantes funérailles à son cher président. A la tête d'un long cortège marchaient les enfants des Ecoles avec le corps enseignant au complet ; puis venait le drapeau de la Société de chant, celui des instituteurs du district, la musique « Union Instrumentale » qui scandait d'un ton grave et émouvant une marche funèbre, les autorités communales et judiciaires, des présidents de communes, des députés, M. le préfet Thomas, les délégués du Conseil d'Etat, MM. de Cocatrix et Escher, M. Desfayes, juge cantonal, MM. Jules Défayes et Wuilloud, président et secrétaire de l'Association agricole du Valais, enfin, le fanion de la Société des cafetiers et restaurateurs du Valais, accompagné de son président, M. Crettaz, le corbillard, les parents et un immense concours d'amis et connaissances du défunt venus de toutes les parties du canton et même du dehors.

L'église, cependant spacieuse, avait peine à contenir toute cette foule émue. La sainte messe fut célébrée par un neveu du défunt : M. l'abbé Luisier, curé d'Ayer ; au chœur avaient pris place MM. le Révérend Doyen Bourban, le R. P. Alexis Boley, de l'ordre de St François, les Révérends curés de Riddes et d'Isérables ; à l'orgue on remarquait la présence de M. le chanoine Voirol, de l'Abbaye de St-Maurice, qu'entourait la belle phalange des « Céciliens », qui exécutèrent avec beaucoup de finesse les chants liturgiques. L'offrande se fit durant toute la messe, et après que M. le Doyen Bourban eût donné l'absoute, aux accents de l'« In paradisum », le convoi funèbre se dirigea vers le cimetière où la Sté de chant « Ste Cécile » dirigée par M. Gaudard, fit monter dans un ciel gris et frais les notes attendries d'un suprême adieu :

alors bien des larmes discrètes coulèrent sur plus d'un visage : un bon citoyen, un excellent père de famille, un magistrat et un chrétien exemplaire descendait dans la tombe, laissant la consternation dans le cœur de tous ceux qui l'ont approché et connu.

C'est, en effet, une lourde perte pour la famille, la commune et les sociétés locales, dont le défunt faisait partie, les comblant de son dévouement et de sa générosité.

Le président Roh, après avoir développé une foule d'œuvres locales, donné une grande extension à son commerce de vins et un essor viticole magnifique au domaine du « Grand Brûlé » s'en est allé, sur la brèche et en travailleur infatigable, vers un monde meilleur, récolter les fruits impérissables réservés aux bons et fidèles serviteurs. Son souvenir demeurera vénéré dans nos mémoires.

X. X.

LE CHABLE. — (Corr.) — Dimanche 3 février, en soirée, la Société de Musique « Concordia » tiendra son loto annuel à la Dépendance de l'Hôtel du Giétroz.

Ceux qui aiment la bonne musique et s'intéressent à notre société auront l'occasion de lui montrer leur sympathie en allant nombreux à son loto. Par l'appui moral et financier ils feront preuve de l'intérêt qu'ils portent à la féconde activité de nos jeunes « Concoradiens ». A tous ceux qui viendront apporter à nos musiciens l'obole d'encouragement nous souhaitons bonne chance.

SION. — Conférence sur l'aviculture. — (Comm.) — La Société d'aviculture de Sion tiendra son assemblée générale dimanche prochain, le 3 février à 14 h. 30 à l'Hôtel de la Planta, à Sion, avec l'ordre du jour suivant :

1. Proclamation des résultats du concours et attribution des récompenses ;
2. Proposition pour la nomination du détenteur de la station cynicole ;
3. Reddition des comptes ;
4. Nominations statutaires ;
5. Conférence sur la situation actuelle de l'aviculture par M. J. Ph. Stœckli, mg. agronome, Sion ;
6. Divers.

La conférence commencera à 3 heures. Toutes les personnes qui s'intéressent à l'aviculture et spécialement les dames sont cordialement invitées à participer à la conférence. Tous les renseignements désirés, seront donnés sur les questions avicoles et cynicoles ainsi que sur l'élevage du lapin Angora pour la laine.

Le Comité.

† **ST-MAURICE.** — Mme Joseph Pochon. — A l'aube matinale du dernier jour de janvier est pieusement décédée à St-Maurice Mme Emilie Pochon, épouse de notre sympathique ancien conseiller municipal et sous-chef de gare. Née le 25 octobre 1852, la vénérée défunte avait largement dépassé quatre-vingts printemps, mais elle avait gardé, presque jusqu'à la fin de sa longue existence, une telle fraîcheur d'esprit et une si rare distinction, qu'on ne lui aurait jamais donné ce grand âge. Fille de M. Emile Boley, Dr en droit, et d'Alice Gross, sœur de l'éminent magistrat et poète national, Louis Gross, l'illustre défenseur de Mgr Mermillod devant les Chambres fédérales, Mlle Emilie Boley avait épousé en premières noces, M. Baptiste Gay, avocat, orateur de talent et homme de société agréable, dont la courte existence s'est écoulee dans notre cité agaunoise. Quatre enfants que nous avons bien connus sont restés pour nous comme un doux mémorial de cet heureux temps : Emile et Alix, mariés en Italie, Louise devenue Mme Michel Dionisotti, et Maurice qu'une cruelle infirmité obligea, pour son bonheur, de rester auprès de sa mère dévouée qui, par son second mariage avec M. Joseph Pochon, avait reconstitué son foyer.

Mme Emilie était, dans le meilleur sens du mot, la grande dame d'une haute culture littéraire et artistique, chantant à ravir, d'un charme infini, et parlant comme dans le grand siècle, c'est-à-dire avec la même distinction, mais avec plus de simplicité et surtout avec cette bonté qui se fait toute à tous et met tout le monde à l'aise.

Un homme de métier de notre ville nous le rappelait hier encore, et nous l'avons constaté nous-mêmes en maintes circonstances.

Pour vos achats de pneus adressez-vous
PNEUS Métral André
Martigny Tél. 61.071

P. HUGON - Martigny-Croix
Assure Vie - Incendie

Préparée par une pénible maladie, chrétiennement supportée et par les secours de la religion reçus à plusieurs reprises avec une foi édifiante, elle est maintenant en possession de l'éternel bonheur près de Dieu. Que cette pensée consolante donne à ceux qui la pleurent la force de sanctifier leur douleur et de la rejoindre au Ciel !

ST-MAURICE. — La Paimpolaise.

... J'aime mieux ma Paimpolaise Qui m'attend au pays breton.

Th. Botrel ne s'est pas contenté de créer cette délicieuse chanson, il a brodé sur celle-ci une pièce en vers qu'il a également intitulée « La Paimpolaise ».

La scène se passe en Bretagne, près de la falaise de Ploubazianec-en-Paimpol. Un calvaire fait face à la mer. C'est la « Croix des Veuves ». Le Christ regarde l'immensité « comme pour demander grâce, comme pour apaiser la grande chose mouvante, mystérieuse, qui attire les hommes et ne les rend plus, et garde de préférence les plus vaillants, les plus beaux » (P. Loti). Gaud, « bretonne au cœur têtue » attend son mari, parti en mer depuis deux ans et qui n'est pas revenu. Elle n'ignore pas que le bateau de son Yann a coulé mais elle ne croit pas à la mort de son époux. Un sien cousin, Rouzik, amoureux d'elle mais repoussé, a échappé par miracle au même naufrage. Pour vaincre le « stupide entêtement » de Gaud, il lui décrit la scène de la mort de Yann :

... Il flottait, pâle, inerte
Et râlait les yeux clos, la bouche grande
Comme un taureau que l'on égorge !

Cependant Yann n'est pas mort. Et la suite vous sera donnée dimanche soir, à la salle de gymnastique de St-Maurice, dès 20 h. 30, par le « Chœur Mixte » de la ville. Des chants, sous la direction de M. Athanasiadis, des monologues et deux charmantes comédies viendront enrichir le programme. « Un petit service d'ami », de Paul Gavault, et « Une demande en mariage », d'Anton Tchekhov, sont des pièces divertissantes et possibles. Que chacun réserve donc sa soirée ! Il ne regrettera ni son temps, ni son argent.

ChMi.

BIBLIOGRAPHIE

CINQ CHANSONS VALAISANNES

Il fut un temps où seuls les vieux montagnards dans les hautes vallées, du Valais chantaient d'anciens refrains que des soldats avaient rapportés de France ou d'Italie. Ces chansons survécurent pendant quelques générations qui les modifièrent selon leur goût. Puis elles cessèrent de plaire et disparurent. Quelques collectionneurs, les ont sauvées de l'oubli. Mais pour leur rendre vie, il a fallu l'amour et la conviction d'un jeune, M. Georges Haenni, de Sion, qui a voué ses efforts à faire connaître les modes d'expression caractéristiques de sa race. Son chœur excellent « La Chanson Valaisanne » a montré quelle fraîcheur et quelle vitalité il y a encore dans cet art populaire. Ces belles interprétations, spirituelles et libres, ont inspiré à Gustave Doret et René Morax des chansons sur des thèmes nouveaux, qu'ils ont dédiés aux chanteurs de Sion. Ce sont les « Cinq Chansons Valaisannes » que la maison Fattisch offre en ce moment au public. Elles évoquent la vie des montagnars sur des airs gaies et bien rythmés, comme on en fredonne aux champs ou à l'auberge. Les unes sont marquoises, comme les « Filles d'Evole » et la « Chanson des pommes », qui fut chantée aux fêtes du Rhône. « Le Contrebandidier » et « Eulalie » sont des complaintes sur d'humbles tragédies quotidiennes et la « Ronde des Anges » ajoute une note religieuse à cette suite de petits tableaux. Ces chansons peuvent être exécutées par un soliste et sont harmonisées pour chœur à quatre voix. Gustave Doret les a écrites dans ce style sobre et expressif qui a rendu tant de ses airs si vite populaires. La simplicité de leurs mélodies les rend faciles à qui sait les interpréter avec la même simplicité. Et l'on ne saurait trop louer le poète René Morax de s'être une fois de plus renouvelé dans cette forme concise et pourtant si complexe de la chanson.

Les « Chansons Valaisannes » de Gustave Doret et René Morax viennent enrichir d'une note originale le répertoire de notre chant national.

RADIO-PROGRAMME

Samedi 2 février. — 7 h. Gymnastique. 12 h. 30 Dernières nouvelles. 12 h. 40 Grammo-concert. 16 h. Concert. 18 h. Feuilleton pour les petits. 18 h. 20 Pour nos petits collectionneurs. 18 h. 30 Cours, d'anglais. 18 h. 45 Causerie cinématographique. 19 h. 02 Sonnerie de cloches. 19 h. 05 Bulletin financier. 19 h. 20 Les dernières nouveautés en disques de jazz. 19 h. 40 Radio-chronique. 20 h. Reportage des courses nationales saisses de ski. 20 h. 30 Concert. 21 h. Les caractères originaux de l'art grec. 21 h. 25 Dernières nouvelles. 21 h. 35 Deuxième partie du concert. 22 h. 20 Les travaux de la S. D. N. 22 h. 40 Musique de danse.

Télédiffusion. — 7 h. 15 Stuttgart : Concert matinal. 11 h. 30 Lyon-la-Doua : Musique légère. Orchestre de la station. 14 h. Zurich : Voyage d'un policier à travers la Suisse hivernale. Musique champêtre. Actualité scientifiques.

Heureuse surprise avec l'impôt fédéral de crise

Notre Service téléphonique et télégraphique

Les conversations de Londres

PARIS, 1er février. (Reuter.) — On mande de Londres à l'Agence Havas au sujet des conversations franco-britanniques :

Les deux gouvernements sont toujours prêts à mettre en pratique la déclaration du 1er décembre 1932 accordant à l'Allemagne l'égalité des droits dont une réserve assure parallèlement la sécurité des autres nations. Ils présentent la procédure suivante :

Les puissances armées se déclarent prêtes : 1. à annuler les clauses générales du traité de Versailles contenues à la partie 5 à l'exception des déclarations visant la démilitarisation de la rive gauche du Rhin ; 2. à conclure une convention de limitation des armements sous l'égide et dans le cadre de la S. D. N. Ce qui aurait pour conséquence un retour du Reich à Genève.

LONDRES, 1er février. (Havas.) — Les entretiens des ministres français et anglais se sont poursuivis sans interruption depuis 10 h. 30 pendant près de 3 heures. A 13 h. 15 en effet MM. Flandin et Laval et leurs collaborateurs britanniques ont quitté les appartements du premier ministre pour se rendre par un couloir intérieur dans la maison voisine de Downing Street où le président du Conseil offrit en l'honneur des ministres français un déjeuner auquel assistaient également leurs collaborateurs. Dans ces conditions, les journalistes n'ont pu avoir aucun contact avec les hommes d'Etat des deux pays, et rien n'a transpiré de leur conversation de la matinée. Le déjeuner offert par M. Baldwin réunissait autour de la même table MM. Flandin, Laval, Corbin, Léger et Massigli d'une part et Macdonald, Eden, Sir John Simon d'autre part.

Des pirates s'emparent d'un navire

HONG-KONG, 1er février. (Reuter.) — Les autorités navales confirment que le vapeur « Toun Chow » est tombé au pouvoir des pirates. Deux Russes auraient été tués. Des navires de guerre ont appareillé pour se porter au secours du « Toun Chow ». C'est la deuxième fois que des pirates s'emparent de ce paquebot.

HONG-KONG, 1er février. (Reuter.) — Les pirates qui s'étaient emparés du vapeur « Toun-Chow » ont abandonné le navire qui regagne la côte sous la protection des navires de guerre. On apprend que les pirates n'auraient retenu aucun otage et que les écoliers anglais n'ont pas été maltraités.

HONG-KONG, 1er février. (Reuter.) — Aux dernières nouvelles seul un des gardes de nationalité russe attachés à la protection du navire « Toun-Chow » aurait été tué par les pirates. Un autre garde russe et M. Macdonald, le deuxième mécanicien, ont été blessés. Les autres passagers sont sains et saufs, notamment les élèves anglais de l'école missionnaire de Chefoo.

Le conflit armé

SING-KING, 1er février. (Reuter.) — Les autorités militaires japonaises annoncent que les Mongols ont été chassés des districts du Lac Boinor sur la frontière sud de la Mandchourie. De ce fait la situation, de ce côté, est devenue moins tendue.

Les inondations en Thrace

ISTAMBOUL, 1er février. (Ag.) — Tout trafic postal est virtuellement suspendu depuis 4 jours, à la suite des inondations survenues en Thrace, entre Istamboul, une grande partie de la Turquie et les pays de l'Europe centrale et occidentale. Les colis postaux s'accumulent par énormes quantités à la frontière bulgare, près de Svilengrad, tandis qu'attendent à Istamboul les colis en provenance de la Turquie et à destination de l'Europe.

La restauration des Habsbourg

PARIS, 1er février. (Ag.) — Selon des informations, la restauration de la monarchie austro-hongroise aurait été envisagée dans les entretiens récents de Rome. MM. Laval et Mussolini pendant leur tour d'horizon, en seraient venus à considérer que la restauration des Habsbourg était le seul moyen efficace et durable d'empêcher l'Anschluss.

Il a été décidé, toujours d'après ces correspondants, positivement à Rome qu'un pacte de non immixtion serait proposé à l'agrément de tous les Etats successeurs ou limitrophes de l'ancienne monarchie austro-hongroise. Or, la non immixtion serait aujourd'hui entendue en ce sens que les puissances signataires s'interdiraient toute opposition et, à plus forte raison, toute intervention contre un changement de régime intérieur en Autriche et en Hongrie. Telle est l'interprétation qui prévaudrait à Rome et même à Paris.

Heureuse surprise

BERNE, 1er février. (Ag.) — D'après les calculs provisoires, le produit de l'impôt fédéral de crise pour la première période 1934-35 s'éleverait à 85 millions de francs. Le programme financier prévoyait une somme de 60 millions.

Le désarmement des Ligues

PARIS, 1er février. (Havas.) — A la Chambre française, sitôt après l'ouverture de la séance, le président donne lecture des demandes d'interpellations sur les événements qui se sont déroulés à Chartres le 20 janvier à la suite d'une réunion de jeunesse patriotique.

M. Tribollet, républicain-socialiste, demande la dissolution des ligues armées.

M. Ramette, communiste, insiste pour que le débat s'engage immédiatement. M. Ramette s'élève également contre les manifestations du colonel de La Rocque et des Croix de feu. M. Taittinger répond assez vivement au précédent orateur en affirmant qu'aucune réunion du Front commun ne fut troublée mais bien celles des jeunes patriotes. Le ministre de l'Intérieur monte à la tribune et rappelle que le gouvernement a déposé deux projets de loi pour le désarmement des Ligues et que les manifestations dans les rues ont été interdites.

La clôture est prononcée après qu'un député eût demandé une fois encore que le débat sur le désarmement des ligues ait lieu le plus tôt possible.

Naufrage : cinq merts

OSLO, 1er février. (Havas.) — Six pêcheurs qui venaient de quitter un bateau de pêche naufragé près de la côte, en face d'Alesund, tentaient de se sauver dans un canot de sauvetage quand une vague fit chavirer le canot et tous les occupants furent jetés à la mer. Cinq d'entre eux se sont noyés.

SUZE
Apéritif à la gentiane
Pourquoi donner la préférence à la SUZE parmi tous les apéritifs qui vous sollicitent ?

- 1° PARCE QUE la Suze est un apéritif à base de racine de gentiane fraîche ;
- 2° PARCE QUE les bienfaits de la racine de gentiane sont connus depuis les temps les plus reculés ;
- 3° PARCE QUE les montagnards ont toujours considéré la racine de gentiane comme une panacée universelle ;
- 4° PARCE QUE la Suze additionnée d'eau de Seltz et d'un zeste de citron désaltère ;

sans fatiguer l'estomac

Les communiqués relatifs à des concerts, spectacles, bals, lotos, conférences, doivent être accompagnés d'une annonce.

